

Pouvoir, Société et question agraire de Saint-Domingue à Haïti : ***Les enjeux de l'expérience première (1713-1843)***

Thèse d'Enance Saint-Fleur, préparée sous la direction de Frédéric Régent
(ED 113, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

« Pouvoir, société et question agraire en Haïti, de Saint-Domingue à Haïti » est un sujet aux enjeux multiples mais réduit à l'essentiel. Il est traité en trois parties de neuf chapitres. La première partie s'intitule : « *Plantation et pouvoir à Saint-Domingue de l'Ancien Régime à la révolution (1713-1803)*. » Cette partie décompose en trois chapitres, qui correspondent à trois phases chronologiques à travers lesquelles nous voulons cerner, espérons-le, les trois moments clefs de l'histoire agraire de Saint-Domingue, une île en priorité des plantations et de la richesse foncière. Les Marchands et commissionnaires locaux se trouvent en position sociale inférieure et n'aspiraient qu'à s'établir habitants¹. La mise en relation entre « pouvoir et organisation de la production agricole dans les plantations à Saint-Domingue au XVIII^e siècle (1713-1789) » est le premier chapitre issu de cette partie. Saint-Domingue est tellement riche qu'il est devenu rare les écrivains coloniaux qui n'en font un sujet de prédilection². À titre indicatif, Hilliard d'Auberteuil en premier : « Saint-Domingue, la première parmi les colonies qui donnent plus de ressort à l'activité des nations », Saint-Domingue, « l'un des plus grands succès obtenus par les puissances européennes au-delà des mers », Saint-Domingue, « l'orgueil de la France dans le Nouveau Monde³ ». Les témoignages de l'époque rivalisent pour magnifier la réussite de l'île et aussi pour exalter le mérite de ses colons. Chaque habitation est « le fruit de trente années de travaux » au cours desquelles « l'habitant a consumé ses plus jours » et « risqué de périr cent fois à deux mille lieues de sa patrie ». Chaque planteur, par son activité sur place, « soutient celle de cent familles dans le royaume », animant la vie des ports et de leur arrière-pays, occupant les négociants, raffineurs, artisans et matelots. Grâce essentiellement à Saint-Domingue, la France constitue le premier fournisseur de l'Europe en produits tropicaux⁴. Il n'est pas simplement « *la perle des Antilles françaises*⁵ » mais aussi la plus importante colonie esclavagiste des Caraïbes à la fin de l'Ancien Régime⁶.

À ce titre, le colon exige « la considération publique⁷ ». En effet, la possession d'esclaves et de terres est à la fois un marqueur économique et un signe de puissance⁸. La soumission de

¹ C. FROSTIN. - *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles*. - Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 90

² ANOM COL CC9C 12, *Observations sur les dettes coloniales de Saint-Domingue*.

³ H. D'AUBERTEUIL. - *Considérations sur l'état présent de la colonie française de Saint-Domingue*. - Paris : 1776-1777, tome 1, p. 231.

⁴ C. SCHNAKENBOURG. - *L'économie de plantation aux Antilles françaises, XVIII^e siècle*. - Paris : L'Harmattan, 2001, p. 20.

⁵ L'expression est consacrée. Elle caractérise exactement la plus parfaite des réussites coloniales du XVIII^e siècle. Voir C. SCHNAKENBOURG, *op. cit.* p. 25.

⁶ C. FROSTIN, *op. cit.* p. 9.

⁷ *Ibid.*, p. 34.

⁸ F. RÉGENT, F. RÉGENT. - *Les Maîtres de la Guadeloupe : Propriétaires d'esclaves 1635-1848*. - Paris : Éditions Tallandier, 2019, p. 9.

l'environnement aux exigences de la prospérité coloniale donne au colon des rêves de démiurge⁹. Au nom du pouvoir de la richesse, les planteurs espèrent jouer un rôle important sur la scène politique dont la question agraire semble absorber toute l'organisation. Le XVIII^e siècle est le siècle du sucre, qui fait l'objet de convoitise et de rivalité entre les grandes puissances coloniales de l'époque. Les efforts de la productivité du sucre sont entravés par les rivalités entre les États européens, rivalités qui culminent entre 1741 et 1763, dans la guerre de Succession d'Autriche, puis dans la Guerre de Sept Ans, et donnent à l'Angleterre la maîtrise des mers¹⁰. D'où le deuxième chapitre « Pouvoir et richesse comme argument du drame des mouvements autonomistes des colons propriétaires (1789-1793) », qui tourne véritablement autour de la contestation du pouvoir métropolitain représenté par les gouverneurs et le régime des Commissaires nationaux-civils. Pour mener à bien ce projet, les colons appuyaient sur l'armement des esclaves et les assemblées coloniales. En effet, le colon est en désaccord avec le gouvernement français et les intérêts qu'il représentait¹¹, au point que les administrateurs que la France a envoyés à Saint-Domingue, depuis le comte de La Luzerne et Marbois qui y ont vu naître la Révolution, jusqu'à Rochambeau et Laveaux, tous ont été proscrits par les assemblées coloniales¹².

Le dernier chapitre de cette partie : « De la politisation des mouvements serviles des plantations à la radicalisation des luttes pour la liberté (1793-1803). » Le projet des autorités de restaurer les plantations par le retour au travail des esclaves fut le vrai enjeu de la politique, faute d'un accommodement entre travail et liberté. Finalement, la rapidité de la révolte échappe bel et bien à ses commanditaires et la tentative de se constituer en classe politique dirigeante débouche sur la dégringolade du pouvoir et sur l'affranchissement massif des esclaves en août et en septembre 1793. Dans l'ensemble, il s'agit de faire le point sur les effets de la Révolution sur le régime des plantations et sur l'économie agraire lorsque Saint-Domingue est au faîte de la prospérité. Ici, les concepts de plantation, du travail et de la liberté interviennent comme facteurs explicatifs des dilemmes du pouvoir. Toutefois, les mouvements autonomistes débouchent sur des résultats peu favorables et de courte durée. Ils sont malmenés par des secousses révolutionnaires jusqu'à la chute du régime louvertureurien (1802), sinon jusqu'à la défaite de l'armée française en novembre-décembre 1803 et à la déclaration de l'indépendance haïtienne (1^{er} janvier 1804).

La deuxième partie traitera le « *Déni de reconnaissance de l'« État nègre » et les efforts français de retour des plantations et du commerce au cœur de la crise agricole (1804-1825)* ». La question agraire est intimement liée au commerce et lui-même aux relations internationales. Contraint de prendre en charge l'économie, Laveaux proclame en 1794 : « L'agriculture sera la base de toutes les opérations commerciales ; sans elle point commerce et sans commerce point de colonies. Ainsi, le Commerce et l'agriculture sont deux branches de la fortune publique¹³. » Au titre de trois chapitres, nous montrerons combien le nouvel État haïtien est, d'une part, contesté

⁹ F. REGOURD. - *Sciences et colonisation sous l'Ancien Régime. Le cas de la Guyane et des Antilles françaises XVII^e-XVIII^e siècles*, thèse de doctorat, UFR d'Histoire, Université Bordeaux III, 9 décembre 2000, p. 383.

¹⁰ André-Marcel d'ANS. - *Haïti, Paysage et société*. - Paris : Karthala, 1987, p. 17-19.

¹¹ C.L.R. JAMES. - *Les Jacobins Noirs*. - Port-au-Prince : Fardin, 2003, p. 41.

¹² J.-P. GARRAN de COULON. - *Rapport sur les troubles de Saint-Domingue, tome 1*.- Impr. par ordre de la Convention nationale, 1796-1799, p. 5.

¹³ B. ARDOUIN, *op. cit.*, tome 8, p. 420 ; « Proclamation du général Laveaux et de l'ordonnateur Perroud » In V. SAINT-LOUIS, *Aux origines du drame d'Haïti : Droit et commerce maritime (1794-1806)*, Port-au-Prince : Imprimerie II, 2004, p. 119 ;

par les puissances de l'Occident, par la France notamment en faveur des anciens colons et à la restauration de son commerce, et d'autre part, méconnu par la majorité de sa population en lutte pour le contrôle des terres. Au chapitre 4, *Nouveaux maîtres des plantations et isolement au lendemain de l'indépendance haïtienne (1804-1814)*. L'indépendance haïtienne est reçue dans la conjoncture internationale sous la forme d'un refus avoué et inavoué. Toutefois, le projet des indépendantistes fut d'aboutir à un idéal de liberté avec de nouveaux maîtres qui devaient être des Noirs conformément aux buts poursuivis par Makandal (1757)¹⁴. Nous aborderons la grande crise agricole des années 1804, question de réparation des plantations, de mettre les nouveaux libres au travail par la loi et le caporalisme agraire, du commerce avec l'Occident. De ces considérations, nous traiterons dans l'ordre suivant la fin de la propriété blanche et le maintien d'une propriété de couleur sous Dessalines, les contraintes commerciales et choix agricole passant de Dessalines à Pétion et enfin les lois agraires sur les terres des anciens colons. Au chapitre 5 : « *Réclamations foncières des anciens colons entre obsession et négociations franco-haïtiennes (1814- 1820)* », les nouveaux propriétaires sont mis à l'épreuve des revendications des anciens maîtres. Ce chapitre se propose donc de montrer que le gouvernement français opta pour le sacrifice des colons. L'État dû faire abnégation de ses droits en faveur des colons car lui aussi avait doublement souffert des désastres de la colonie, par la perte de sa souveraineté et de tous les immeubles dont il était propriétaire. Il était juste en effet que les victimes d'un malheur commun à tous supportent la perte dans la proportion de leurs droits respectifs¹⁵. Désormais les colons de Saint-Domingue conçurent l'espoir de recouvrer leurs anciennes propriétés non pas par l'intervention des armes mais par la voie diplomatique¹⁶. Il y a des circonstances qui mettent le commerce français au bord de la réussite dont la chute de la Royauté du Nord et la reprise des négociations (1820-1824), le commerce sous les gouvernements des hommes de couleur (1814-1825), et les effets de cette politique commerciale sur la situation de la paysannerie en 1825. Les projets de reconquête d'Haïti étaient dans l'alternative entre négocier le retour des planteurs ou négocier le maintien du commerce. La question d'Haïti se posait avant tout en termes commerciaux, surtout depuis les années 1818-1821¹⁷. C'est ce que nous traiterons au chapitre 6 : « *Restauration du commerce avec la France (1820-1825)* ». Il s'agit ici d'interpréter le commerce comme rapport de vente. Les planteurs se trouvent, en effet, toujours dans l'obligation de vendre les produits à un pays étranger. Ce chapitre étudie l'évolution des rapports entre Haïti et la France en passant de l'hostilité ouverte à la négociation au nom des colons et enfin au rétablissement des relations commerciales à la défaveur des colons. Cela dit, l'indépendance haïtienne a été contestée, puis négociée et renégociée. Arguant que Saint-Domingue appartient non aux colons mais à la France, le gouvernement, dans l'intérêt général, a exproprié les colons parce que l'honneur nationale et les intérêts du commerce étaient en souffrance¹⁸. On met en avant les raisons économiques pour justifier une quelconque reprise des relations commerciales avec Haïti. Griserie diplomatique ou le commerce clandestin, le commerce est le sujet du jour. En effet, deux nations qui se gouvernent

¹⁴ Makandal était un empoisonneur célèbre. Il resta dans la mémoire collective, maîtres et esclaves, l'homme le plus redouté. Voir C. FICK. - *Haïti, Naissance d'une nation : La révolution de Saint-Domingue vue d'en bas*. - Port-Au-Prince : Éditions de l'université d'État d'Haïti, 2017, p. 74-75.

¹⁵ MAE, p/ p/10362, vol. 8, N° 61, *Chambre des Députés*, session 1840, exposé des motifs, p. 4.

¹⁶ MAE, p/13729, vol., 7, N° 385, *Considérations historique, politiques et financières relatives à la question d'Haïti*.

¹⁷ B. JOACHIM, *Les racines du sous-développement*, op. cit., p. 109, 111.

¹⁸ MAE, 33ADP/1, Observations sur la position des anciens colons propriétaires à Saint-Domingue adressées au Roi en juin 1828.

par des principes libéraux savent très bien que plus Haïti sera libre, indépendante et prospère, plus elles trouveront à recueillir d'immenses avantages commerciaux¹⁹.

Jusqu'ici, nous ne finissons pas de mesurer les enjeux de l'indépendance haïtienne sur la France et Haïti dont la contestation du fait révolutionnaire abouti à sa mise sous tutelle commerciale. Edmond Paul a eu les mots qui traduisent l'évidence des faits : « Nous donnons au Monde ce spectacle d'une jeune Nation, née à des hauteurs étonnantes, se coupant les ailes pour tomber au niveau de toutes les abjections²⁰. » Si d'un côté les obligations du commerce participe à la reconnaissance internationale de l'indépendance haïtienne, et que les dirigeants haïtiens sont contraints de satisfaire les exigences du marché internationale par le maintien de l'économie de plantation, il leur manque toutefois un fort appui social dans la lutte contre les puissances esclavagistes hostiles et contre les anciens colons entêtés de restaurer les plantations.

La troisième et dernière partie de la thèse s'intitule : « *Boyer ou le recul révolutionnaire entre l'Ordonnance de Charles X et le refus populaire du travail dans les plantations (1825-1843)*. » Mis au-devant de la scène coloniale, les colons continuent à être d'actualité. Cette fois-ci, ils revendiquent leur part au terme de l'Ordonnance de Charles X. Après avoir été à la pointe des affaires coloniales, ils deviennent encombrants, bloquant tout accord sur un rétablissement de la souveraineté française²¹. D'où le titre du chapitre 7 : « *Le traité de 1825 et résurgence de la question des anciens colons*. » Les colons rentrés en France après l'indépendance ont inauguré, à leur profit, un système des « réparations²². » Les questions à la base de ce chapitre sont bien celle-ci : Faut-il indemniser un colon endetté ? comment évaluer les dettes des colons ? Si Boyer est impliqué jusqu'au coup aux négociations du traité de 1825 est-il en état de payer les dettes de l'indépendance ? Lors de sa prestation de serment au Sénat, 31 mars 1818, il avait expressément déclaré : « Je donnerai surtout l'exemple de l'économie²³. » La loi agraire de 1826 fut bel et bien l'expression de sa volonté. Ainsi s'intitule le chapitre 8 : « *La loi agraire de 1826 et ses conséquences*. » Montesquieu a écrit qu'il est plus facile de changer les lois que les habitants d'une nation²⁴. Boyer a fait des lois pour restaurer les plantations et militarisa le travail sur le modèle de l'Ancien Régime. De la loi au caporalisme agraire, rien n'est joué. Un propriétaire de 100 carreaux dut morceler sa propriété en lots d'exploitation individuelle de sept à huit carreaux et les louer à des fermiers différents, faute de pouvoir mettre en place une structure d'exploitation unifiée et directe avec le secours de la main-d'œuvre salariée²⁵. Cet exemple invite à traiter, au chapitre 9, la « *Situation de la propriété sous Boyer (1826-1843)* ».

¹⁹ MAE, P/11304, vol. 6, *Télégraphe* No XXIII, Port-au-Prince, 13 juin 1830.

²⁰ E. PAUL. – *Les causes de nos malheurs*: Appel au peuple. - Port-au-Prince : Collection du bicentenaire, 1804-2004, p. 18.

²¹ J.-F. BRIÈRE, *op. cit.*, p. 66-70.

²² C. FICK. - *Haïti, Naissance d'une nation*, *op. cit.*, p. 52.

²³ G. CORVINGTON. - *Port-au-Prince au cours des Ans*. - Montréal : Les Éditions du CIDIHCA, 2003, p. 63.

²⁴ MAE p/13 725 vol 1, papier N° 49.

²⁵ G. BARTHÉLEMY, *op. cit.*, *Le pays en dehors*, p. 24.